

Monsieur Matthieu SCHAFFAUSER  
 Directeur du Service Départemental  
 De l'U.N.S.S. Vosges  
 A  
 Madame ou Monsieur le secrétaire de l'association  
 sportive  
 S/c  
 Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,  
 Président de l'association sportive

Remiremont le 27 Novembre 2017

## CIRCULAIRE UNSS- FOOTBALL

### Championnat départemental Lycées- Cadets et Juniors/Seniors

Mercredi 13 Décembre 2017

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition.

### INSCRIPTIONS INTRANET

**Inscriptions en ligne OBLIGATOIRES sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org) puis opus**

ATTENTION : veillez à choisir le ou les bons championnats cadets ou j/s, filles ou garçons

Ouverture du serveur : 27/11/2017

Fermeture du serveur : 12/12/2017 à 12h00

**Vous devrez imprimer un récapitulatif des inscrits à la compétition pour vérification licences auprès responsable**

### COMPOSITION DES EQUIPES

#### Catégories d'âge 2017-2018

Benjamins (U11 U12 U13)	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes (U14 U15)	nés en 2003 et 2004
Cadets (U16 U17)	nés en 2001 et 2002
Juniors (U18 U19)	nés en 1999 et 2000
Seniors (U20 et avant)	nés en 1998 et avant

### ORGANISATION DE LA COMPETITION

#### Lieux de compétitions :

pour les Cadets : **Synthétique Colombières**

pour les Juniors/Seniors : **Synthétique Colombières**

pour les Filles : Viviani qualifiées directement aux académiques

**Accueil** : 12h30

**Début des épreuves** : début des rencontres 13h00

**Fin de la compétition** : 17h00

#### RAPPELS REGLEMENTAIRES

**Les règlements complets sont consultables sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)**

« Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Officiel et ce, quel que soit le niveau de pratique » (Règlement Fédéral p8)  
La Commission Régionale UNSS du 10 septembre 2010 a décidé que :

Avant une compétition, l'enseignant devra s'assurer que son JO est bien répertorié comme Jeune Officiel au niveau requis. Si ce n'est pas le cas, il préviendra rapidement, et avant la compétition, le Service Régional UNSS (03 83 18 87 29) s'il s'agit d'une certification académique ou le Service Départemental dont il dépend pour une certification départementale. Dans tous les cas, une équipe se présentant sans JO ou avec un élève n'apparaissant pas dans la liste des JO marquera l'équivalent d'un match

**FORFAIT pour son match virtuel, soit 0 point.**

**Jeunes Officiels** : Une équipe UNSS = Des joueurs + 1 jeune officiel **certifié de niveau départemental Minimum ou en cours de formation**

- Le J.O peut être joueur, jusqu'au niveau du championnat d'académie inclus, à condition de faire partie de l'établissement. Au-delà du championnat académique, il ne sera plus autorisé à jouer. Lorsqu'il est

joueur, la fonction d'arbitre est prioritaire, et l'équipe doit être en mesure de le mettre à disposition de l'organisation autant de fois que nécessaire.

- Il doit être licencié pour l'année en cours.
- Il peut être d'une autre A.S d'un établissement de l'académie (ne peut pas être joueur dans ce cas).
- Il est certifié au **niveau Départemental minimum (pastille bleue) ou entré en formation sur la journée de formation organisée par le SD UNSS**. Au-delà du championnat d'académie, il devra posséder la certification académique.

#### **Règlement adopté par la CMR de Sports Collectifs de l'académie de Nancy – Metz :**

Dans une compétition opposant 3 équipes ou plus, dans une formule « championnat » ou « tournoi », toutes les équipes se voient affecter le résultat d'un **match virtuel**, au départ de la compétition :

- Lorsque l'équipe présente un J.O certifié de niveau départemental minimum
  - Elle bénéficie des points correspondant à **1 victoire** dans son match virtuel
- Lorsque l'équipe ne présente pas un J.O certifié de niveau départemental minimum
  - Elle se voit attribuer les points correspondant à **1 FORFAIT** dans son match virtuel (soit **0** point).

#### **Jeune Coach : NOUVEAU**

Chaque équipe devra présenter un Jeune Coach. Il sera reconnaissable par le port d'une chasuble ORANGE QUE CHAQUE AS DEVRA APPORTER. Il ne peut pas être d'une autre AS de l'académie.

Jusqu'au niveau académique, le Jeune Coach pourra être joueur. Au-delà, il ne pourra plus être joueur.

#### **Cas d'égalité à la fin des matches de poule (soit 3 équipes ou plus)**

En cas d'**égalité** à la fin de la compétition, et après application du match virtuel J.O., vous devez appliquer dans l'ordre : (ne concerne pas le volley-ball)

1. Points/Goal average particulier (match ayant opposé les équipes à égalité entre elles)
2. Victoire à l'équipe ayant reçu le moins de points de pénalités sur le match les ayant opposées
3. Points/Goal average général
4. Victoire à l'équipe ayant le moins de points de pénalités sur l'ensemble des matches
5. Victoire à l'équipe ayant la plus faible moyenne d'âge

**ATTENTION : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.**



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

## TRANSPORT

Il est organisé par les AS ou coordonnateurs.

## FORMALITES ADMINISTRATIVES

**Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur et présente obligatoirement listing des licenciés inscrits à la compétition (avec photos ou justificatifs d'identité)**- Présentation des licences si besoin des élèves non-inscrits en ligne (ex ; remplaçant dernière minute)- licences numériques acceptées (sur smartphone, ordinateur, tablette).

**En cas d'absence de photo sur une licence**, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

**En cas de non présentation de la licence**, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) :  
« En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (...) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE.

#### **Encadrement extérieur :**

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

## CADETS de 12H30 à 17h00- COLOMBIERES SYNTHETIQUE

**Années d'âge :** Cadets avec M2, C1, C2 sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil soit nés en 01, 02 et 03

- Mixité interdite
- Surclassement interdit

**Durée d'un match :** **Garçons : 2\*10 min**

**Formule :** poule intégrale

**Points de pénalité :** Carton blanc : 0 point Carton Jaune : 1 points Carton Rouge : 3 points

**Ballons :** Garçons : Taille 5

**Nombre de joueurs :** → sur le terrain 7 maximum – 6 minimum pendant le match  
→ sur la feuille de match 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats

**Dimension du terrain :** 67 m x 50 m ( L x l ), soit ½ terrain de football à 11. Terrain synthétique

**Points attribués :** Victoire : 4pts Nul et victoire aux TAB : 2 pts Nul et Défaite aux TAB : 1 pt  
Défaite ou forfait : 0 pt Match virtuel : **3 ou 0 pt**

**Responsable Organisation : PMF EPINAL**

## DEROULEMENT DE LA COMPETITION

CADETS Terrain 1	
A	<b>PMF-Epinal</b>
B	Baumont SAINT DIE
C	Malraux REMIREMONT
D	JBV MIRECOURT

Organigramme des matches **à 3 :** ~~A/B~~ C/D- B/C- B/D ~~A/D~~ ~~A/C~~

Responsable de l'organisation (accueil, convivialité, café/gâteaux, matériel...) : **MALRAUX-Transmet résultats**

**IMMEDIATEMENT APRES RENCONTRES AU SD par TELEPHONE 06 86 63 50 16 Merci**

Responsable des Jeunes Officiels : (encadrement, nomination, décisions techniques) :

~~PMF EPINAL~~ MALRAUX

**ATTENTION** Accueil des équipes à 12H30 1<sup>er</sup> Match à 13h00 IMPERATIF

**LES PREMIERS SERONT QUALIFIES POUR LES FINALES ACADEMIQUES**

## JUNIORS/SENIORS de 12h30 à 16h30- COLOMBIERES SYNTHÉ

**Années d'âge :** Juniors garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre nés en 99 00 et 01

- Mixité interdite
- Surclassement interdit

**Durée d'un match :** Garçons : Matches de Poules : **2\*8 min**  
(temps de jeu à adapter par responsable en fonction des conditions)

**Formule:** Garçons poule intégrale de 4 (**soit 6 rotations/terrains- maxi 25 min**  
**/rotations soit 150 minutes 2h30**)

**Points de pénalité :** Carton blanc : 0 point Carton Jaune : 1 points Carton Rouge : 3 points

**Ballons :** Garçons : Taille 5

**Nombre de joueurs :** → sur le terrain 7 maximum – 6 minimum pendant le match  
→ sur la feuille de match 12 maximum

**Dimension du terrain :** 67 m x 50 m ( L x l ), soit ½ terrain de football à 11. Terrain synthétique

**Points attribués :** Victoire : 4pts Nul et victoire aux TAB : 2 pts Nul et Défaite aux TAB : 1 pt

Défaite ou forfait : 0 pt Match virtuel : **3 ou 0 pt**

**Responsable Organisation : VIVIANI**

## DEROULEMENT DE LA COMPETITION

JUNIORS Terrain 2	
A	PMF Epinal
B	Baumont SAINT DIE
C	Malraux REMIREMONT
D	Viviani EPINAL

Organigramme des matches : **A/B- C/D- B/C- B/D A/D- A/C**

Responsable de l'organisation (accueil, convivialité, café/gâteaux, matériel...) : ~~VIVIANI~~ **Baumont SAINT DIE**

**Transmet résultats IMMEDIATEMENT APRES RENCONTRES AU SD par TELEPHONE 06 86 63 50 16 Merci**

Responsable des Jeunes Officiels : (encadrement, nomination, décisions techniques) : ~~Viviani~~ **Baumont SAINT DIE**

**ATTENTION** Accueil des équipes – **12H30** 1<sup>er</sup> Match 13H00

**LES PREMIERS SERONT QUALIFIES POUR LES FINALES ACADEMIQUES**